



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2022
Français
Original : anglais

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution [2602 \(2021\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2022 et m'a prié de lui présenter un rapport sur la situation au Sahara occidental avant la fin du mandat de la Mission, le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis la publication, le 1^{er} octobre 2021, de mon précédent rapport ([S/2021/843](#)) et décrit la situation sur le terrain, l'état d'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental, l'application de la résolution [2602 \(2021\)](#), les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission et les mesures prises pour les surmonter.

II. Faits nouveaux récents

2. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental, j'ai noté avec préoccupation que la situation au Sahara occidental s'était considérablement détériorée. Pendant la période considérée, la situation s'est caractérisée par des hostilités de faible intensité entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et des problèmes persistants dans l'environnement opérationnel de la MINURSO, qui étaient notamment liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux tensions régionales.

3. La plupart des tirs de part et d'autre du mur de sable signalés à la MINURSO par les parties étaient concentrés dans le nord du territoire, près de Mahbas. D'après les calculs de la MINURSO, qui reposent sur les faits signalés, les cas de tirs dénombrés par les parties n'ont cessé de diminuer depuis janvier 2021. La MINURSO n'a pas été en mesure de confirmer de manière indépendante le nombre et le lieu des tirs signalés, mais leurs conséquences ont continué de faire l'objet d'affirmations divergentes.

4. La MINURSO a continué de noter les informations faisant état de frappes menées par l'Armée royale marocaine à l'aide de drones aériens à l'est du mur de sable. Dans certains cas, les médias ont rapporté que les frappes aériennes avaient fait des victimes civiles. Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir des parties l'autorisation de se rendre dans ces lieux, la MINURSO a seulement pu confirmer de



manière indépendante qu'il y avait eu des victimes dans un cas, le 16 novembre 2021, dans le secteur de Mijek. Par ailleurs, la MINURSO a observé des traces de restes humains dans quatre autres sites.

5. Des ressortissants de pays voisins auraient joué un rôle dans deux frappes aériennes, en novembre 2021 et en avril 2022. Le 2 novembre, la MINURSO a pris note d'informations relayées par les médias indiquant qu'une frappe aérienne aurait eu lieu à Bir Lahlou et touché deux camions portant une plaque d'immatriculation algérienne et aurait entraîné la mort de trois civils algériens. Les 3 et 4 novembre, la MINURSO a envoyé des patrouilles terrestres sur place ; un spécialiste de sa composante Lutte antimines était présent la seconde fois. La Mission a observé deux camions portant des plaques d'immatriculation algériennes, stationnés parallèlement l'un à l'autre, qui avaient été gravement endommagés et carbonisés. Des fragments d'obus ont été trouvés dans le camion qui semblait avoir été touché. D'après les observations de la MINURSO, il semblerait que les camions transportaient du carburant et que les dégâts auraient été causés par l'explosion d'un projectile air-sol et l'incendie en ayant résulté. L'interlocuteur local du Front POLISARIO a informé la patrouille de la MINURSO que trois corps avaient été trouvés sur place le 1^{er} novembre. La MINURSO n'a pas pu confirmer cette information de manière indépendante.

6. Le 3 novembre, le Ministre algérien des affaires étrangères m'a écrit, affirmant que ces « provocations confirment que le Maroc a pour objectif de générer et de nourrir les tensions dans la région ». Le 5 novembre, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a écrit, indiquant que « rien ne justifie la présence de civils ou de ressortissants algériens, ou de ressortissants d'autres pays, dans cette zone ». Il a également fait savoir que « le Maroc n'a jamais et ne prendra jamais pour cible des civils, ni des civils algériens ni des civils d'autres nationalités ».

7. Le 10 avril 2022, près de la frontière avec la Mauritanie, une frappe aurait fait des victimes civiles, dont une de nationalité algérienne et deux de nationalité mauritanienne. Le 11 avril, dans une lettre qu'il a adressée à la commandante de la force par intérim, le chef d'état-major du commandement Sud de l'Armée royale marocaine a fait savoir que, le 10 avril, les activités de surveillance de l'Armée royale marocaine avaient permis de localiser et de « neutraliser une dizaine de véhicules de combat et de logistique utilisés par la milice armée du [Front POLISARIO] ». Dans la lettre, le Front POLISARIO était également accusé de « se faire passer pour des victimes civiles » et il était affirmé que l'Armée royale marocaine se réservait le « droit de riposter, si nécessaire, à des transgressions préjudiciables ».

8. Le 11 avril 2022, un communiqué du Ministère algérien des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger déclarait : « L'Algérie condamne énergiquement les assassinats ciblés commis au moyen d'armes de guerre sophistiquées par le Royaume du Maroc, en dehors de ses frontières internationalement reconnues, contre des civils innocents, ressortissants de trois pays de la région. »

9. Le 12 avril 2022, la MINURSO a obtenu du Front POLISARIO l'autorisation de se rendre sur place et, le 13 avril, la Mission a signalé qu'il était probable que trois faits distincts s'étaient déroulés à trois endroits différents, dans un périmètre de deux kilomètres. Au total, la MINURSO a vu deux camions et un véhicule léger qui semblaient avoir été touchés par des munitions air-sol. Elle n'a pas pu déterminer de manière indépendante s'il y avait eu des victimes dans ces trois sites.

10. Des élections législatives, régionales et communales se sont déroulées le 8 septembre 2021 au Maroc et dans la partie du Sahara occidental sous contrôle

marocain. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 13 septembre, le Représentant permanent du Maroc a qualifié les taux de participation électorale au Sahara occidental de « nouvelle confirmation, par les urnes, de l'attachement indéfectible des citoyens des provinces du sud à leur marocanité ». Le 19 septembre, dans une lettre qui m'était adressée, le représentant du Front POLISARIO à New York et coordonnateur auprès de la MINURSO a déclaré que les élections « ne pouvaient avoir aucun effet sur le statut juridique du Sahara occidental ».

11. Le 30 octobre 2021, jour de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2602 \(2021\)](#), le Front Polisario a publié un communiqué de presse dans lequel il a affirmé que « face à l'inaction répétée du Conseil de sécurité », le peuple sahraoui, « n'avait d'autre choix que de poursuivre et d'intensifier sa lutte armée légitime pour défendre la souveraineté de son pays et assurer l'exercice de son droit inaliénable et non négociable à l'autodétermination et à l'indépendance ».

12. Le 6 novembre 2021, à l'occasion du quarante-sixième anniversaire de la Marche verte, le Roi du Maroc, Mohammed VI, a prononcé un discours dans lequel il a affirmé que « la Marocanité du Sahara était une vérité aussi pérenne qu'immuable », ajoutant que « pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier ». Le Roi a également réitéré « l'engagement [du Maroc] en faveur de la recherche d'une solution pacifique » et renouvelé son soutien total pour les efforts que je déploie « afin que soit relancé le processus politique dans les plus prompts délais ».

13. Dans une lettre adressée au Roi Mohammed VI le 14 mars 2022, le Premier Ministre de l'Espagne, Pedro Sánchez Pérez-Castejón a déclaré que « l'Espagne considérait l'initiative marocaine d'autonomie, présentée en 2007, comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour résoudre le différend ». Le 21 mars, le Ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération a, sur sa demande, rencontré mon envoyé personnel, qui a pris bonne note du soutien du Ministre à un processus mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies concernant le Sahara occidental en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

14. Le 19 mars 2022, le Front POLISARIO a publié une déclaration, disant que la position de l'Espagne était « absolument en contradiction avec la légalité internationale ». Le 22 mars, dans une lettre qui m'était adressée, le représentant du Front POLISARIO à New York et coordonnateur auprès de la MINURSO a estimé que la position exprimée par l'Espagne « compromettrait la perspective d'une relance du processus de paix de l'ONU ». Le 10 avril, dans un communiqué, le Front POLISARIO a annoncé avoir décidé de « suspendre ses contacts avec l'actuel Gouvernement espagnol ».

15. Le 19 mars 2022, l'Algérie a rappelé son ambassadeur en Espagne pour consultations, suite aux déclarations de l'Espagne sur le Sahara occidental. Le 8 juin, la présidence algérienne a annoncé qu'elle suspendait le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu avec l'Espagne en 2002. Dans le communiqué, il était indiqué que les autorités espagnoles s'étaient « engagées dans une campagne tendant à justifier la position qu'elles avaient adoptée sur le Sahara occidental ».

16. Le 30 juillet 2022, dans un discours prononcé à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de son accession au trône, le Roi Mohammed VI a assuré les Algériens que « le Maroc et les Marocains se tiendraient toujours à leurs côtés » et fait état de la « ferme volonté » des Marocains « de trouver une issue à la situation actuelle et de favoriser le rapprochement, la communication et la compréhension entre les deux peuples ». Le Roi a également dit « aspirer à œuvrer avec la présidence algérienne pour que le Maroc et l'Algérie puissent travailler, main dans la main, à l'établissement de relations normales ».

17. Le 20 août, dans un discours prononcé à l'occasion du soixante-neuvième anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le Roi Mohammed VI a déclaré que le Sahara occidental était « clairement et simplement l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que [le Maroc] établit ». Le 21 août, le Front POLISARIO a affirmé que ce discours « torpillait les efforts internationaux visant la décolonisation de la dernière colonie en Afrique ».

18. Au cours de la période considérée, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Suriname, le Togo, et Cabo Verde ont ouvert des « consulats généraux » à Dakhla. Dans des lettres qui m'ont été adressées en date du 31 mars, du 26 mai, du 21 juillet et du 1^{er} septembre 2022, le Front POLISARIO a qualifié ces représentations diplomatiques de « violation du droit international » et « d'atteinte au statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome ».

19. À l'ouest du mur de sable, le Maroc a continué d'investir dans le développement d'infrastructures. Le 23 juin 2022, les autorités marocaines ont annoncé la signature de quatre accords relatifs à un projet de dessalement de l'eau de mer dans la ville de Dakhla, pour une capacité de production estimée à 37 millions de mètres cubes par an. Le Front POLISARIO a continué d'affirmer que ces investissements portaient atteinte au droit international.

III. Activités politiques

20. Mon nouvel envoyé personnel pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2021 et tenu des consultations avec tous les intéressés.

21. Du 13 au 20 janvier 2022, mon envoyé personnel a effectué une première tournée dans la région, se rendant successivement à Rabat, à Tindouf/Rabouni, à Nouakchott et à Alger, l'objectif étant d'entendre les vues de tous les intéressés sur la façon d'avancer en vue de la reprise constructive du processus politique concernant le Sahara occidental.

22. À Rabat, mon envoyé personnel a eu des entretiens approfondis avec le Ministre marocain des affaires étrangères, Nasser Bourita, durant lesquels il a été informé en détail de la proposition marocaine d'autonomie de 2007. Le Ministre a manifesté un intérêt en faveur de la reprise du processus politique.

23. Le 16 janvier, à Rabouni, mon envoyé personnel s'est entretenu avec le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali. Les interlocuteurs du Front POLISARIO ont réaffirmé leur position quant à la nécessité de parvenir à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et affirmé qu'une « situation de guerre » régnait actuellement, faisant chaque jour des victimes de part et d'autre. Selon eux, du fait du « manque d'attention » accordée par la communauté internationale à la question du Sahara occidental et de la réalité de terrain, un retour aux hostilités était leur « seule option ». Ils « ne s'estimaient plus attachés au respect du cessez-le-feu ». Plusieurs interlocuteurs du Front POLISARIO ont cependant exprimé l'espoir d'un processus renouvelé et de mesures de confiance pouvant avoir des effets positifs sur la situation sur le terrain.

24. À Nouakchott, le 17 janvier, le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et le Ministre mauritanien des affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'étranger, à l'époque Ismail Ould Cheikh Ahmed, ont exprimé à mon envoyé personnel le soutien de la Mauritanie au processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et fait savoir que leur pays était disposé à apporter son concours, dans le cadre d'une « neutralité positive ».

25. Recevant mon envoyé personnel à Alger le 19 janvier, le Ministre algérien des affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et l'Envoyé spécial pour le Sahara occidental, Amar Belani, ont réaffirmé la position algérienne selon laquelle la question avait trait à la décolonisation. Les interlocuteurs algériens ont réaffirmé également que l'Algérie serait considérée, à l'instar de la Mauritanie, comme un « voisin concerné » et exprimé des doutes quant au processus des tables rondes et à tout effort qui, selon eux, pourrait viser à redéfinir la situation comme un « conflit régional ».

26. Au troisième trimestre de 2022, mon envoyé personnel a effectué une deuxième tournée auprès de tous les acteurs concernés dans la région. Durant une visite à Rabat, du 2 au 7 juillet 2022, le Ministre marocain des affaires étrangères a fait part de son sentiment selon lequel le moment n'était pas venu pour son gouvernement d'élaborer plus avant sa proposition. Il a indiqué que mon envoyé personnel pourrait d'abord convoquer à nouveau des tables rondes avec la participation du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie en vue d'un débat qui serait fondé exclusivement sur la proposition marocaine et dans le contexte de la « souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale » du Maroc.

27. Avant cette visite, mon envoyé personnel avait communiqué aux autorités marocaines son intention de se rendre au Sahara occidental. Il a également annoncé clairement et publiquement cette intention avant son voyage, en précisant qu'il suivrait les modalités des visites effectuées par ses prédécesseurs. Au cours de consultations avec les autorités marocaines sur la planification de la visite qu'il se proposait d'effectuer au Sahara occidental, mon envoyé personnel a été informé de la position du Gouvernement marocain, à savoir qu'il n'aurait pas la possibilité de rencontrer des représentants de la société civile et d'organisations de femmes lors de cette première visite. Compte tenu des principes de l'ONU, en particulier de l'importance d'obtenir la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité et de se concerter avec des représentants d'organisations de la société civile, mon envoyé personnel a décidé de ne plus se rendre au Sahara occidental, durant sa tournée, tout en déclarant qu'il attendait avec intérêt de le faire durant ses prochaines visites dans la région.

28. Les 3 et 4 septembre, mon envoyé personnel s'est rendu de nouveau à Rabouni pour s'entretenir avec les dirigeants du Front POLISARIO. Pour ce qui est de la proposition présentée en 2007 par le Front POLISARIO et compte tenu du climat politique et de sécurité, il s'est concerté avec ses interlocuteurs sur l'approche à suivre au cours des prochaines étapes. Le Secrétaire général du Front POLISARIO et d'autres responsables de haut rang ont à nouveau mis l'accent sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental au moyen d'un référendum et sur la façon dont l'impasse politique les avait menés à la « reprise du conflit armé ». Mon envoyé personnel a exprimé l'espoir d'une reprise du cessez-le-feu, afin de réduire les tensions et d'instaurer un climat plus propice au processus politique. Au cours de la visite, il s'est entretenu avec des représentants d'organisations locales de femmes et de groupes de la société civile, notamment des jeunes, pour entendre leurs points de vue sur la situation générale et le processus politique. Ses interlocuteurs ont fait part de leur amertume face à l'absence de solution politique. Ils ont insisté sur l'inquiétude que suscitait toute nouvelle réduction de l'aide humanitaire dans les camps de réfugiés et l'effet négatif de cette situation intenable sur la population.

29. À Alger le 5 septembre, mon envoyé personnel s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et l'Envoyé spécial pour le Sahara occidental, qui ont évoqué en détail la question du Sahara occidental et réaffirmé le plein appui de l'Algérie à ses efforts et au processus politique, soulignant que cela devrait mener à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et notant la nécessité d'un dialogue direct entre le Maroc et le Front POLISARIO. Mon envoyé personnel s'est

rendu à Nouakchott les 12 et 13 septembre où il a été reçu par le Président de la Mauritanie et le nouveau Ministre des affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Merzoug, qui ont réaffirmé le principe de la « neutralité positive » de leur pays, tout en se déclarant prêts à faire avancer ses efforts, lorsque les circonstances seraient réunies.

30. Mon envoyé personnel a effectué ces visites dans un contexte de tensions régionales. Il a appelé l'attention de ses interlocuteurs dans la région sur la vive inquiétude qu'il avait constatée parmi les membres de la communauté internationale quant à l'état des relations entre l'Algérie et le Maroc et a lancé un appel à la désescalade. Il a noté avec soulagement les assurances données par ses interlocuteurs, en particulier à Alger et à Rabat, quant à l'absence d'intention d'aboutir à une escalade militaire.

31. Mon envoyé personnel a également engagé des consultations sur la question du Sahara occidental avec des membres du Conseil de sécurité, des membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental et d'autres acteurs intéressés. Il a notamment rencontré des interlocuteurs basés à New York lors de ses visites au Siège de l'ONU en novembre 2021 et en février et avril 2022 ; le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontelles, et de hauts représentants du Gouvernement italien à Rome en décembre 2021 ; le Ministre espagnol des affaires étrangères, José Manuel Albares Bueno, également à Rome le 3 décembre 2021, à Madrid le 21 janvier et à Bruxelles le 21 mars 2022 ; de hauts responsables du Gouvernement français à Paris le 27 janvier ; le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, à Washington le 3 février ; et divers hauts responsables, en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité en février 2022 ; de hauts responsables du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres le 28 mars, du Gouvernement suédois à Stockholm le 9 mai et du Gouvernement allemand à Berlin le 10 mai 2022. Il a également eu un entretien téléphonique avec de hauts responsables du Gouvernement russe. Lors de ces rencontres et échanges, mon envoyé personnel a été heureux de constater que ses interlocuteurs appuyaient l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter une solution politique à la situation au Sahara occidental.

32. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [2602 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, mon envoyé personnel a rendu compte au Conseil, le 20 avril 2022, de sa mission et de ses plans et les membres du Conseil l'ont largement encouragé dans ses efforts.

IV. Activités de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

A. Activités opérationnelles

33. Dans l'ensemble, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités opérationnelles de la MINURSO sont restées modérées. Des mesures de confinement partiel étaient en place du 24 janvier au 22 février 2022. Durant cette période, seul le personnel indispensable travaillait dans les locaux de la MINURSO. Suite à une amélioration d'ensemble de la situation relative à la COVID-19 dans le territoire, mon représentant spécial a progressivement fait évoluer les modalités de travail en vue d'un retour à un fonctionnement normal à partir du 1^{er} avril. Entre le 23 février et le 13 juin, aucun nouveau cas de COVID-19 n'a été recensé dans la Mission. Cependant, à partir du 14 juin, la Mission a connu une nouvelle flambée épidémique en même temps que le nombre de cas de COVID-19 augmentait dans l'ensemble du territoire. Des mesures immédiates ont été prises pour contenir la

propagation du virus. Par exemple, la présentation d'un test de dépistage de la COVID-19 négatif a été exigé pour l'ensemble des voyages terrestres et aériens à destination de bases d'opérations de la MINURSO. Le 28 juin, la Mission est revenue à un modèle de « présence réduite » à son quartier général de Laayoune avant d'opérer de nouveau normalement à partir du 8 août.

34. Le Gouvernement marocain, le Front POLISARIO et le Gouvernement algérien ont continué de coopérer pleinement avec la MINURSO sur les questions liées à la COVID-19. Les membres du personnel militaire et civil de la MINURSO ont continué de recevoir les vaccins fournis dans le territoire, à l'ouest du mur de sable, par l'Armée royale marocaine et le Ministère marocain de la santé, et à Tindouf par les autorités sanitaires algériennes. Au 31 août 2022, au moins 95 % de tous les agents civils recrutés sur le plan international et 30 % de tous les agents civils recrutés sur le plan national avaient reçu deux doses de vaccin, tandis que l'ensemble du personnel militaire avait reçu deux doses de vaccin et 79 % une troisième dose, de rappel.

35. Au 31 août, la composante militaire de la MINURSO comptait 227 membres, dont 74 femmes. La Mission a continué de s'employer plus activement à améliorer l'équilibre des genres parmi ses effectifs, si bien que le pourcentage d'observatrices est passé à 33 % des effectifs déployés, soit la plus forte représentation de femmes dans des missions, et dépasse l'objectif de 19 % en 2022 fixé dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

36. Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, la MINURSO a effectué environ 397 859 kilomètres de patrouilles terrestres et 938 heures de patrouilles aériennes. À l'ouest du mur de sable, la MINURSO a continué de circuler librement. Pour des raisons de sécurité et de sûreté, les vols de reconnaissance en hélicoptère n'ont pu opérer qu'à une distance de sécurité de 15 kilomètres du mur de sable. En ce qui concerne les patrouilles terrestres, des zones situées le long du mur de sable où aucun échange de tirs n'a été signalé ont été repérées afin que des patrouilles puissent y être effectuées. Au cours de la période considérée, la Mission a pu effectuer 6 167 visites dans des quartiers généraux, unités, sous-unités, points d'appui et postes d'observation de l'Armée royale marocaine à l'ouest du mur de sable. La coopération et la communication au niveau stratégique entre la MINURSO et le commandement de l'Armée royale marocaine dans le secteur sud sont restées inchangées.

37. À l'est du mur de sable, des opérations terrestres ont continué d'être menées le long de couloirs de 20 kilomètres à partir de chaque base d'opérations. Les patrouilles terrestres n'ont pas été autorisées dans les unités et quartiers généraux du Front POLISARIO et ont dû rester à au moins 200 mètres de ceux-ci. Les patrouilles terrestres de la MINURSO ont tenté de se rendre à 2 407 reprises dans les unités et quartiers généraux du Front POLISARIO mais l'accès leur a été refusé. Les vols de ravitaillement par hélicoptère à l'est du mur de sable ont été autorisés à intervalles relativement réguliers, environ deux fois par mois, sous réserve de l'approbation préalable du Front POLISARIO. Aucun convoi terrestre de logistique et de maintenance n'est autorisé depuis le 13 novembre 2020. Dans une lettre adressée à la commandante de la force par intérim le 18 juillet, le coordonnateur du Front POLISARIO auprès de la MINURSO a réaffirmé que le Front POLISARIO « n'avait pas changé d'avis en ce qui concerne les risques élevés associés aux convois terrestres ».

38. La commandante de la force par intérim n'a pas été en mesure d'établir un contact direct avec la direction des forces militaires du Front POLISARIO, et toutes les communications ont été effectuées uniquement par correspondance écrite. Les forces militaires du Front POLISARIO ont également rejeté les demandes d'augmentation de la fréquence des vols logistiques de la MINURSO et des patrouilles aériennes ou terrestres d'enquête à l'est du mur de sable, n'autorisant les

patrouilles terrestres qu'occasionnellement, dans les endroits qui auraient été la cible de frappes aériennes, en particulier lorsqu'il avait été fait état de victimes civiles. En raison du maintien de ces restrictions, la MINURSO n'a pas pu observer directement les échanges de tirs de part et d'autre du mur de sable, ni confirmer les éléments précis relatifs à chaque fait. Elle a donc continué de s'appuyer sur les informations fournies chaque jour par les parties, qu'elle n'a pas pu confirmer de manière indépendante.

39. Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, l'Armée royale marocaine a signalé à la MINURSO 691 faits impliquant des tirs contre ses unités stationnées le long du mur de sable ou à proximité, dont 64 % à Mahbas. En raison des conditions de sécurité, elle n'a pas pu se rendre sur le terrain pour procéder à des vérifications.

40. Au cours de la même période, le Front POLISARIO a régulièrement publié des informations dans les médias concernant la prise pour cible et les attaques supposées de positions de l'Armée royale marocaine le long du mur de sable. Les forces militaires du Front POLISARIO ont annoncé avoir procédé à 1 001 reprises à des tirs contre l'Armée royale marocaine.

41. La MINURSO a enregistré 18 cas signalés de frappes effectuées par l'Armée royale marocaine à l'aide de drones à l'est du mur de sable depuis le 1^{er} septembre 2021 ; une de ces frappes, qui aurait été menée le 26 juillet 2022, aurait entraîné la mort du chef d'état-major de la quatrième région militaire du Front POLISARIO. À chaque fois, la MINURSO s'est immédiatement mise en contact avec les parties en vue d'obtenir de plus amples renseignements. À 12 occasions, et en coordination avec le Front POLISARIO, la MINURSO a pu se rendre sur les lieux où ces faits se seraient produits à l'est du mur de sable, mais à six occasions, elle n'a pas été autorisée à s'y rendre au motif que ces sites se trouvaient dans des secteurs où les opérations militaires étaient limitées. Dans huit cas, les enquêtes menées par les observateurs militaires de la MINURSO avec l'aide de spécialistes de la composante Lutte antimines ont permis de confirmer qu'une frappe aérienne avait eu lieu d'une façon ou d'une autre.

42. Le commandant de la force de la MINURSO s'est rendu à trois reprises au quartier général de la zone Sud de l'Armée royale marocaine à Agadir, en novembre 2021 et en janvier et février 2022, ainsi que dans les états-majors de secteur de l'Armée royale marocaine concernés. Il s'est également rendu dans le secteur de Guerguerat en septembre 2021, où il a observé les nouvelles structures, infrastructures et installations commerciales, et à Dakhmar en février 2022. En juin et en août 2022, la commandante de la force par intérim s'est rendue au quartier général de la zone Sud de l'Armée royale marocaine à Agadir dans le cadre de réunions de liaison trimestrielles.

B. Lutte antimines

43. Au cours de la période considérée, les activités de déminage se sont limitées à la neutralisation des explosifs et munitions, à la vérification des itinéraires et à un travail d'éducation au danger des engins explosifs, associé à des messages de prévention de la COVID-19 à l'intention des civils. Du fait de la suspension des opérations, aucune activité de remise à disposition des terres n'a pu être menée.

44. La MINURSO a continué de s'employer à obtenir de nouveau l'autorisation des parties pour reprendre les activités de déminage. Le 31 octobre 2021, le Front POLISARIO a informé la MINURSO que les activités de levé et de déminage à l'est du mur de sable, qui devaient reprendre le 1^{er} novembre, devraient être reportées. Le Front POLISARIO a par la suite formulé sa demande, dans une lettre datée du 23 novembre 2021, tendant à ce que la MINURSO donne des garanties par écrit en ce

qui concerne la sûreté du personnel du partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines. Le 30 octobre, l'Armée royale marocaine avait informé la MINURSO qu'elle coopérerait dans le cadre de la reprise prévue des activités de déminage mais a demandé que le Front POLISARIO garantisse que les secteurs rouverts ne serviraient pas à mener des actes d'agression contre ses installations ou positions. La même position a été réaffirmée dans une lettre datée du 8 août 2022. Le 25 août, le Front POLISARIO a écrit à la commandante de la force par intérim de la MINURSO, confirmant son accord provisoire à la reprise des opérations de lutte antimines à l'est du mur de sable, dans la mesure où « la situation sur le terrain » le permettrait.

45. Les deux équipes de déminage de la MINURSO à Tifariti et à Mijek ont continué d'assurer la sûreté du personnel, des convois logistiques et du matériel des Nations Unies. Au 31 août 2022, la composante Lutte antimines avait estimé que 8 772 kilomètres de routes reliant plusieurs bases d'opérations à l'est du mur de sable étaient visiblement exempts d'engins explosifs. Pour garantir la sûreté des équipes d'enquête de la Mission, elle a vérifié que les routes et secteurs situés à proximité de lieux où des frappes aériennes auraient été menées étaient exempts d'engins explosifs et a procédé à des activités de dépollution du champ de bataille sur une superficie de 130 518 mètres carrés.

46. La MINURSO a estimé que les mines et restes explosifs de guerre représentaient de nouveau une menace dans le territoire, notamment dans des secteurs qui avaient été considérés comme sûrs depuis 2020. Au 31 août 2022, 24 des 61 champs de mines connus et 42 des 527 zones contaminées par des armes à sous-munitions connues n'avaient pas encore été rouverts à l'est du mur de sable. La MINURSO a engagé les parties à communiquer des informations détaillées sur les lieux où des combats avaient repris et les types de munitions utilisées afin de mettre à jour sa base de données sur la lutte antimines.

47. Par l'intermédiaire du Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines, avec lequel elle coopère à l'est du mur de sable, la composante Lutte antimines de la MINURSO est restée en contact avec le Front POLISARIO pour toutes questions touchant la lutte antimines, tout en continuant de fournir au Bureau une assistance technique. Par ailleurs, la composante a continué de renforcer les capacités de l'équipe sahraouie de lutte antimines composée exclusivement de femmes et de l'Association sahraouie des victimes de mines dans le cadre de séances de mentorat conduites par les spécialistes de la lutte antimines de la MINURSO.

48. Entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 juillet 2022, l'Armée royale marocaine a déclaré avoir rouvert plus de 134 millions de mètres carrés de terrain à l'ouest du mur de sable et détruit 52 mines antipersonnel et antichar, ainsi que 770 restes explosifs de guerre.

49. La composante Lutte antimines de la MINURSO a tenu 38 réunions de sensibilisation aux explosifs à l'intention de 176 membres du personnel civil et militaire de la Mission nouvellement arrivés (113 hommes et 63 femmes). Des messages de sensibilisation au risque des engins explosifs associés à des messages de prévention de la COVID-19 ont également été transmis à 939 hommes, femmes, garçons et filles à l'est du mur de sable, dans des camps de réfugiés sahraouis et aux postes frontière entre le territoire et l'Algérie.

50. Malgré ces efforts, l'Armée royale marocaine a signalé 17 faits liés à des restes explosifs de guerre à l'ouest du mur de sable concernant 23 membres du personnel civil et militaire. À l'est du mur de sable, deux faits concernant cinq civils ont été signalés par le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines.

C. Sécurité

51. Dans la zone de la Mission, des hostilités de faible intensité entre l'Armée royale marocaine et le Front POLISARIO ont continué tout au long de la période considérée et ont continué de peser sur les activités aériennes et terrestres de la MINURSO. La présence d'engins non explosés et de restes explosifs de guerre a également constitué une menace potentielle contre le personnel, les biens et les ressources des Nations Unies.

52. La Mission a mis en place des mesures de prévention en vue de répondre aux préoccupations en matière de sécurité. Les patrouilles terrestres et les vols de reconnaissance en hélicoptère à l'ouest du mur de sable ont été effectués en maintenant une distance de sécurité par rapport aux zones de tir à balles réelles. À l'est du mur de sable, les restrictions en vigueur concernant les patrouilles terrestres et les vols de reconnaissance en hélicoptère ont également contribué à réduire les risques. Les vols qui ont pu être effectués ont fait l'objet d'une coordination minutieuse avec les deux parties. Il a été estimé que le risque résiduel pour le personnel, les opérations et les biens des Nations Unies était modéré à Laayoune et à Tindouf mais élevé dans les secteurs situés à l'ouest et à l'est du mur de sable à l'extérieur de Laayoune.

53. La présence de trafiquants de drogue et d'autres éléments criminels sur le territoire, ainsi que le risque d'éventuelles attaques terroristes, sont restés préoccupants.

54. Le Maroc et le Front POLISARIO ont conservé la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité du personnel, des biens et des ressources des Nations Unies à l'ouest et à l'est du mur de sable respectivement, et la MINURSO a continué d'avoir toute confiance dans la volonté et la capacité des deux parties de s'acquitter de cette responsabilité.

55. Au cours de la période considérée, sept accidents de la route concernant le personnel de la Mission ont été enregistrés, dont un accident près de Laayoune survenu le 7 juillet 2022 qui a fait un mort et plusieurs blessés parmi le personnel de la Mission. À Tindouf, la situation est restée stable ; un cas de harcèlement visant le personnel des Nations Unies a été signalé.

D. Activités de fond de la composante civile

56. La MINURSO a continué de suivre et d'analyser l'évolution de la situation au Sahara occidental et d'en rendre compte. Le bureau de liaison de la Mission à Tindouf s'est tenu informé de l'évolution de la situation dans les camps de réfugiés sahraouis et alentour. La Mission a commencé à rendre opérationnelle une cellule intégrée d'analyse conjointe de la Mission et, avec le Siège de l'Organisation, s'est efforcée de mettre en place la base de données du système géospatial d'appréciation de la situation.

57. Des représentants des États Membres ont repris les visites dans les bureaux de la MINURSO à Laayoune et à Tindouf. Deux visites menées par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont eu lieu dans le bureau de Tindouf et les camps de réfugiés sahraouis en octobre 2021 et mai 2022. Mon représentant spécial a continué de tenir régulièrement des réunions d'information à l'intention des États Membres à Rabat et à New York, par visioconférence ou en présentiel lorsque cela était possible.

58. Au cours de la période considérée, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à sa stratégie de mise en œuvre (Action pour le maintien de la

paix Plus), la MINURSO a poursuivi la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Elle a continué d'utiliser ce système pour évaluer le nouveau contexte, l'efficacité de l'exécution des tâches prescrites ainsi que son impact dans sa zone de responsabilité.

59. La MINURSO a également fait part de ses activités et expliqué en quoi celles-ci consistaient dans des médias numériques, en renforçant sa présence dans les médias sociaux et en mettant en place une communication interne soutenue. Au moyens de récits photographiques mettant en scène ses soldats de la paix, la MINURSO a cherché à mieux informer les pays fournisseurs de contingents et l'ensemble de la communauté internationale et a joué un rôle dans la promotion des priorités stratégiques transversales de l'ONU telles que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la parité des genres.

E. Difficultés rencontrées par la Mission dans ses opérations

60. Le manque d'accès aux zones situées à proximité du mur de sable continue de considérablement entraver les activités d'observation de la MINURSO et sa capacité d'obtenir des informations de première main et de confirmer les faits signalés sur le terrain. Mon représentant spécial n'a toujours pas pu rencontrer des représentants du Front POLISARIO à Rabouni selon la pratique établie.

61. La MINURSO a continué de se heurter à des contraintes liées à la pandémie de COVID-19 dans l'exécution de ses tâches opérationnelles. Entre le 29 novembre 2021 et le 7 février 2022, le Maroc a suspendu tous les vols internationaux en raison de la multiplication des cas de COVID-19, ce qui a ralenti la rotation des observateurs militaires de la MINURSO. En coopération avec les Gouvernements algérien et marocain, mon représentant spécial a été en mesure de rétablir, début février 2022, des vols opérationnels hebdomadaires réguliers entre Laayoune et Tindouf, suspendus depuis mars 2020.

62. Les contraintes d'approvisionnement et de maintenance des bases d'opérations de la MINURSO situées à l'est du mur de sable ont continué de peser toujours plus lourdement sur la capacité de la Mission de maintenir sa présence sur le terrain dans les conditions rudes et difficiles existant dans le territoire. Les livraisons de carburant, la réparation et l'entretien des équipements, des installations et des locaux essentiels, dont l'état se détériore rapidement, ainsi que la rotation des véhicules et le transport des équipements lourds impossibles à transporter par voie aérienne en ont été perturbés, ce qui a mis un frein à l'action menée par la Mission pour appliquer la stratégie de durabilité environnementale et considérablement ralenti le réapprovisionnement en articles essentiels, y compris les denrées alimentaires, l'eau en vrac et le carburant.

63. Début août 2022, le réapprovisionnement en carburant des bases d'opérations de la MINURSO situées à l'est du mur de sable a été interrompu après que, le 2 août, un camion-citerne à eau du Front POLISARIO qui servait à approvisionner la Mission en eau en vrac a été détruit lors d'une frappe aérienne qui aurait eu lieu à proximité de la base d'opérations de la Mission à Agüenit. Des spécialistes de la lutte antimines de la MINURSO se sont rendus sur place le 4 août et ont observé qu'un camion-citerne à eau avait subi des dégâts qui pouvaient avoir été causés par l'emploi de munitions air-sol. Le 4 août, le coordonnateur du Front POLISARIO auprès de la MINURSO a écrit à mon représentant spécial, déclarant que « le Front POLISARIO n'avait d'autre choix que de revenir sur les accords existants avec la MINURSO, y compris les assurances données à la Mission en ce qui concerne les vols de passagers, les vols logistiques et les autres opérations régulières effectuées par celle-ci ». En conséquence, les livraisons de carburant dans toutes les bases d'opérations à l'est du

mur de sable ont été interrompues. Faute de ravitaillement, les réserves en carburant d'au moins deux de ces bases d'opérations ont atteint, d'après les estimations de la MINURSO, des niveaux extrêmement faibles début septembre. La MINURSO et le Secrétariat ont pris l'initiative d'intervenir à un haut niveau auprès des parties, en même temps que des efforts ont été menés en vue de trouver d'autres solutions afin que les bases d'opérations puissent continuer d'opérer. Le 24 août, l'Armée royale marocaine a écrit à la MINURSO, lui assurant que, « à titre exceptionnel », « une fois seulement », les cinq bases d'opérations situées à l'est du mur de sable seraient ravitaillées.

64. Le plan d'organisation des vols réguliers, à savoir deux par semaine, à destination des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable est également resté en suspens. La MINURSO n'a été autorisée à effectuer que deux vols par mois pour le réapprovisionnement en produits de première nécessité, tels que les denrées alimentaires, l'eau en bouteille et les pièces de rechange destinées aux équipements d'infrastructure, ce qui a eu des effets négatifs sur la disponibilité opérationnelle et le cycle de vie du matériel, dont l'état se détériorait, ainsi que sur le moral et la santé du personnel de la MINURSO dans les bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, où l'accès à des produits alimentaires frais et à des vols d'urgence en cas de besoin était limité. Le 6 juin 2022, la commandante de la force par intérim a demandé que la fréquence des vols passe à un vol par semaine. Le 15 juin, le Front POLISARIO a rejeté la demande, en indiquant que « la situation opérationnelle n'avait pas changé depuis le 13 novembre 2020 ».

65. La MINURSO a donc activement continué d'envisager d'autres possibilités tout en s'efforçant de trouver des solutions provisoires en vue d'accroître la durabilité dans ses bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. En mars et en avril 2022, la MINURSO a commencé à mener des opérations d'hélicoptage sous élingue, comme mesure provisoire, afin d'acheminer quatre nouveaux groupes électrogènes vers des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Elle a également donné la priorité à l'assainissement des eaux grises et à l'installation de stations de purification de l'eau dans les bases d'opérations afin d'avoir moins recours aux livraisons d'eau en vrac. De telles opérations restent toutefois d'ampleur limitée et ne permettent pas de transporter du matériel lourd ou certaines catégories de marchandises dangereuses.

66. La Mission a également commencé à étudier des moyens de s'adapter à ce nouveau contexte et au nouvel environnement opérationnel. Elle a estimé que la capacité d'analyse conjointe limitée et sa capacité de planification stratégique insuffisante par rapport aux pratiques habituellement observées dans les opérations de paix des Nations Unies étaient un obstacle majeur à l'action qu'elle menait pour promouvoir l'intégration et exécuter ses tâches opérationnelles.

67. Faute d'accès à des interlocuteurs locaux à l'ouest et l'est du mur de sable, la Mission a continué de manquer cruellement de moyens pour recueillir de manière indépendante des informations fiables sur la situation, pour évaluer l'évolution de la situation dans sa zone de responsabilité et pour en rendre compte. Le fait que le Maroc exige que les véhicules de la MINURSO utilisent des plaques d'immatriculation marocaines à l'ouest du mur de sable, ce qui contrevient à l'accord sur le statut de la Mission, ainsi que l'apposition par le Maroc de cachets sur les passeports de la MINURSO a continué de compromettre la confiance de la population locale en l'impartialité de la Mission. En mars 2014, mon représentant spécial et le Gouvernement marocain ont convenu verbalement de remplacer progressivement les plaques d'immatriculation marocaines par des plaques d'immatriculation de l'ONU (S/2014/258, par. 50). Cet accord n'a pas encore été mis en œuvre. L'utilisation de plaques d'immatriculation marocaines ainsi que l'apposition par le Maroc de cachets

sur les passeports de la MINURSO ont continué d'être régulièrement dénoncées par le Front POLISARIO.

V. Activités humanitaires et droits humains

A. Personnes portées disparues lors du conflit

68. La question des personnes portées disparues pendant les hostilités demeure une préoccupation humanitaire majeure. À cet égard, le Comité international de la Croix-Rouge est resté prêt à intervenir comme intermédiaire neutre entre les parties et à jouer un rôle consultatif.

B. Assistance à la protection des réfugiés du Sahara occidental

69. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont continué de fournir une aide humanitaire aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps situés près de Tindouf (Algérie). Néanmoins, les tendances étant alarmantes en matière de malnutrition et les rations alimentaires ayant diminué de plus de 80 %, les réfugiés ont été exposés à de graves risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Le 24 août 2022, les entités du système des Nations Unies en Algérie ont publié un communiqué mettant l'accent sur les besoins urgents et essentiels liés aux denrées alimentaires et à la malnutrition dans les camps et demandant instamment à la communauté internationale de renouveler ses efforts de financement et de prendre les mesures voulues pour faire face à cette situation d'urgence.

70. À la suite de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de 2021 basée sur l'âge, le genre et la diversité réalisée par le HCR¹ et les partenaires ont fait état de pertes de revenus et de déficits de trésorerie à grande échelle. L'accès insuffisant à l'alimentation, aux soins de santé, à la nutrition, à un enseignement de qualité, à l'énergie et à un abri faisait également partie des préoccupations exprimées.

71. Il est ressorti de l'enquête nutritionnelle et de la mission d'évaluation conjointe menées par le HCR et le PAM en 2022 que, dans les camps situés près de Tindouf, la malnutrition aiguë globale, l'anémie et l'hypotrophie nutritionnelle touchaient un nombre élevé d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes et allaitantes. Les rations alimentaires ont été considérablement réduite (de 17 kg à 5 kg par personne) en raison de déficits de financement, de l'augmentation des frais de transport et de l'impossibilité de se procurer des denrées alimentaires.

72. Le HCR, l'UNICEF, le PAM et d'autres organisations ont mis en œuvre, avec le Gouvernement algérien, le plan de préparation et d'intervention sanitaire face à la COVID-19 en favorisant la communication sur les risques et la mobilisation communautaire en vue de renforcer la confiance et de stimuler la demande de vaccins, notamment parmi les réfugiés sahraouis.

73. Sous la conduite de l'UNICEF, une stratégie quinquennale d'éducation a été élaborée. Les problèmes entravant un accès inclusif à une éducation de qualité y ont été recensés. Les enfants ont continué d'apprendre dans un environnement sûr grâce à la distribution de fournitures scolaires et d'équipements de protection individuelle

¹ HCR, *Age, Gender and Diversity Accountability Report 2021: Advancing Participation and Inclusion* (2022). Disponible, en anglais, à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/publications/brochures/62b5c4e24/age-gender-diversity-accountability-report-2021.html>.

à près de 40 000 enfants, et à la mise à disposition de matériel informatique afin de faciliter l'apprentissage en ligne. Le HCR a versé des primes à plus d'un millier de membres du personnel enseignant et non enseignant et a fourni des manuels scolaires.

74. L'UNICEF a renforcé le programme de santé de la mère et de l'enfant en fournissant du matériel et en formant des sage-femmes et du personnel paramédical. En 2021, l'UNICEF a fourni 149 530 doses de sept antigènes, ce qui a contribué à maintenir un taux de vaccination élevé.

C. Mesures de confiance

75. Les mesures de confiance visées dans la résolution 1282 (1999) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis et à leur communauté d'origine dans le territoire d'entretenir des relations familiales, sont restées en suspens.

76. Lorsqu'il s'est rendu dans la région et dans le cadre d'autres échanges avec les interlocuteurs concernés, mon envoyé personnel a dit à tous les intéressés qu'il était persuadé, comme mon représentant spécial, que des mesures susceptibles d'aboutir à une désescalade entre le Maroc et le Front POLISARIO, notamment des mesures de confiance telles que la reprise des visites familiales, seraient très appréciées. Il a noté qu'aucun de ses interlocuteurs ne s'était immédiatement déclaré disposé à poursuivre l'examen de ces questions.

D. Droits humains

77. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'a pas pu se rendre au Sahara occidental pour la septième année consécutive malgré de multiples requêtes et en dépit de la résolution 2602 (2021) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil encourage fermement un renforcement de la coopération. Le manque d'informations de première main a été préjudiciable à une évaluation globale de la situation des droits humains dans la région. Par ailleurs, des défenseurs des droits humains, chercheurs, avocats et observateurs internationaux auraient été expulsés du Sahara occidental ou n'auraient pas été autorisés à s'y rendre.

78. Le HCDH a continué de recevoir des informations faisant état de violations des droits humains au Sahara occidental qui auraient été commises par les forces de sécurité marocaines. Selon ces allégations, celles-ci auraient employé une force disproportionnée dans le cadre d'activités de maintien de l'ordre menées lors de rassemblements pacifiques en faveur de l'autodétermination, faisant des blessés parmi les manifestants, dont cinq femmes sahraouies, et détruisant des biens. D'après certaines informations, des manifestants auraient également été arbitrairement détenus². Des défenseuses sahraouies des droits humains et des femmes membres de leur famille auraient également continué de faire l'objet de menaces, de harcèlement et de violences physiques.

79. Les acteurs de la société civile au Sahara occidental auraient poursuivi leurs activités dans un environnement très restrictif dans lequel la liberté d'expression et d'association était extrêmement limitée. Par ailleurs, d'après les informations reçues, un logiciel espion aurait été utilisé pour mettre sous surveillance illégale ou arbitraire trois personnes, dont une défenseuse sahraouie des droits humains connue, qui aurait fait l'objet de représailles en raison de ses échanges avec des mécanismes des Nations

² Voir, par exemple, l'avis n° 46/2021 adopté par le Groupe de travail sur la détention arbitraire concernant Yahya Mohamed Elhafed Iaazza ([A/HRC/WGAD/2021/46](#)).

Unies relatifs aux droits humains³. Le HCDH a reçu des informations faisant état de la possible disparition forcée d'un commerçant sahraoui connu au Sahara occidental et d'un prisonnier politique sahraoui au Maroc.

80. Le groupe de prisonniers de Gdeim Izik a poursuivi plusieurs grèves de la faim, exigeant des transferts vers des prisons au Sahara occidental et dénonçant de longues peines d'emprisonnement et des conditions de détention difficiles, notamment une mise à l'isolement prolongée, des mauvais traitements et des actes de torture ainsi que la privation de soins médicaux. Certains membres de la famille de prisonniers auraient fait l'objet de représailles pour avoir pris contact avec des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains.

81. Le 25 juillet 2022, le Conseil national des droits de l'homme du Maroc a soumis au HCDH un rapport traitant des questions relatives aux droits humains au Sahara occidental et son examen des plaintes en la matière, concernant notamment la situation des défenseuses et défenseurs sahraouis de premier plan

82. Le 1^{er} juillet 2022, le Maroc a communiqué au HCDH un rapport sur sa coopération avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, le respect de ses obligations de respecter et garantir les droits civils et politiques, la protection des libertés fondamentales, le modèle de développement au Sahara occidental et les activités du mécanisme national de prévention de la torture. Dans ce rapport, il est également fait état de violations des droits humains qu'auraient commises le Front POLISARIO à Tindouf, notamment des restrictions des droits à la liberté d'expression et d'association et le recrutement d'enfants soldats.

83. Le 20 janvier 2022, l'Algérie a écrit au HCDH pour contester les précédentes allégations du Maroc concernant le recrutement d'enfants soldats à Tindouf.

VI. Union africaine

84. Les 29 et 30 juillet 2022, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine s'est rendu à Tindouf pour une mission de collecte de l'information. Lors de sa visite, il a rencontré des représentants du Front POLISARIO, notamment le Secrétaire général, et a réaffirmé l'attachement de l'Union à la paix au Sahara occidental.

VII. Aspects financiers

85. Par sa résolution [2602 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2022.

86. Dans sa résolution [76/292](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 60,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINURSO au-delà du 31 octobre 2022, le coût du fonctionnement de la Mission serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

87. Au 31 août 2022, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINURSO s'élevait à 64,3 millions de dollars. À cette même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 4 790,4 millions de dollars.

³ Voir [A/HRC/51/47](#), annexe II, sect. 19.

88. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations et recommandations

89. Je reste vivement préoccupé par l'évolution de la situation au Sahara occidental. La reprise des hostilités entre le Maroc et le Front POLISARIO marque un net recul, dans la recherche d'une solution politique à ce différend de longue date. Les incursions quotidiennes dans la zone tampon attenante au mur de sable et les hostilités entre les parties dans ce secteur sont contraires à son statut de zone démilitarisée, qui devrait continuer d'être la clef de voûte de toute solution pacifique à la situation du Sahara occidental. L'absence constante d'un véritable cessez-le-feu met en péril la stabilité de la région et un risque d'escalade existe tant que persistent les hostilités. Les frappes aériennes et les tirs de part et d'autre du mur de sable ne cessent de contribuer à la montée des tensions.

90. Malgré ce contexte difficile, je demeure persuadé qu'une solution politique à la question du Sahara occidental est possible, sous réserve que toutes les personnes concernées se mobilisent de bonne foi et que la communauté internationale continue d'apporter son soutien. L'Organisation des Nations Unies reste disposée à réunir tous ceux que la question du Sahara occidental intéresse dans la recherche d'une solution pacifique. L'action menée par mon envoyé personnel offre une occasion que j'invite instamment chacun à saisir. Il faudra une forte volonté politique pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara, conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#), [2548 \(2020\)](#) et [2602 \(2021\)](#).

91. J'engage à cette fin toutes les parties concernées à aborder la facilitation du processus par mon envoyé personnel dans un esprit d'ouverture et à s'abstenir de poser des conditions préalables au processus politique. Pour orienter la ligne de conduite actuelle et future, il convient de tenir dûment compte des précédents établis par mes anciens envoyés personnels dans le cadre des résolutions existantes du Conseil de sécurité.

92. Je constate avec regret que la méfiance continue de s'installer dans la région. Dans le territoire, les actes unilatéraux de revendication et les gestes symboliques qui persistent sont source de tensions constantes et aggravent la situation. J'encourage les parties à porter leur attention sur les solides intérêts qu'elles partagent et je les invite instamment à éviter une nouvelle escalade par leurs discours et leurs actes.

93. Tout en réaffirmant le rôle essentiel des États voisins pour ce qui est de parvenir à une solution à la question du Sahara occidental, j'exprime de nouveau ma préoccupation quant à la détérioration des relations entre le Maroc et l'Algérie. J'encourage les deux pays à rétablir le dialogue afin de réparer leurs liens et de renouveler les efforts en vue d'une coopération régionale, notamment pour créer un environnement propice à la paix et à la sécurité.

94. Le contexte opérationnel et politique dans lequel la MINURSO opère a radicalement changé depuis la reprise des hostilités. La Mission a pris diverses mesures afin de s'adapter à ce nouveau contexte et a en particulier mis davantage l'accent sur la planification des opérations. Néanmoins, des restrictions constantes à la liberté de circulation ont empêché la MINURSO d'accéder en toute sécurité aux zones situées à proximité du mur de sable ou à l'intérieur de la zone tampon et d'assurer de manière sûre et fiable des opérations de logistique, de maintenance et de ravitaillement à destination des bases d'opérations situées à l'est du mur de sable. Il

est essentiel et on ne peut plus urgent que la MINURSO puisse de nouveau observer pleinement la situation dans l'ensemble du territoire et assurer des opérations de maintenance indispensables sur ses bases d'opérations situées à l'est du mur de sable afin qu'elle puisse poursuivre ses activités. J'engage vivement le Front POLISARIO à lever toutes les restrictions à la libre circulation des observateurs militaires, des convois terrestres, des moyens aériens et du personnel de la MINURSO à l'est du mur de sable. Il demeure également essentiel que l'Armée royale marocaine s'abstienne de mener toute activité militaire qui pourrait, directement ou indirectement, entraver les opérations de la MINURSO à l'est du mur de sable. Je crains, si la MINURSO ne dispose pas d'une liberté totale de circulation, qu'elle ne puisse bientôt plus maintenir sa présence à l'est du mur de sable.

95. Je me félicite de la reprise du dialogue entre le Maroc et mon représentant spécial et je demande instamment au Front POLISARIO d'avoir de nouveau des contacts réguliers en présentiel avec les hauts responsables civils et militaires de la MINURSO.

96. Je demeure préoccupé par la suspension continue des opérations régulières de lutte antimines à l'est du mur de sable, à l'exception du déminage d'itinéraire des patrouilles terrestres, des services d'urgence et de la facilitation des enquêtes menées par la MINURSO dans des lieux où des frappes aériennes auraient été menées. J'estime toutefois encourageants les signes indiquant que les deux parties sont disposées à permettre la reprise des opérations de déminage et j'exhorte les deux parties à parvenir à un accord final avec la MINURSO à cet égard de façon à ce que ces activités vitales puissent reprendre. Je les engage également à coopérer avec la composante Lutte antimines de la MINURSO en vue de faciliter l'enlèvement des mines et restes explosifs de guerre sur l'ensemble du territoire dans le respect des normes internationales humanitaires en matière de lutte antimines.

97. Je tiens à remercier les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'aider à parvenir à assurer pleinement une représentation équilibrée des genres parmi ses observateurs militaires, conformément aux objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Je demeure convaincu que la participation accrue des femmes au maintien de la paix améliore la performance des opérations de paix des Nations Unies et renforce leur efficacité.

98. Je remercie de nouveau sincèrement le Maroc, le Front POLISARIO et l'Algérie pour leur coopération dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et exprime en particulier ma reconnaissance pour la générosité dont le Maroc et l'Algérie ont fait preuve en continuant de fournir des vaccins au personnel civil et militaire de la MINURSO.

99. Je m'inquiète de la nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans les camps de réfugiés situés à proximité de Tindouf. Les conditions de vie des réfugiés vulnérables vivant dans des camps se sont dégradées en raison de la pandémie de COVID-19 et des effets de la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant à l'échelle mondiale et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Ainsi, la situation devient de plus en plus inquiétante et de graves menaces à court terme pèsent sur la sécurité alimentaire de la population réfugiée et sur l'accès de celle-ci aux services essentiels. Je remercie la communauté internationale et le Gouvernement algérien de l'aide qu'ils ont apportée aux réfugiés sahraouis et souhaite faire écho à l'appel lancé par le HCR, l'UNICEF et le PAM en demandant à la communauté internationale de renouveler ses efforts et d'apporter d'urgence un soutien supplémentaire en vue de faire face comme il convient à cette situation d'urgence.

100. Je demeure préoccupé par le manque d'accès persistant du HCDH au territoire. J'exhorte une fois encore les parties à respecter et promouvoir les droits humains de

toutes les personnes au Sahara occidental, notamment en réglant les questions en suspens en la matière et en intensifiant leur coopération avec le HCDH et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains, et à faciliter leurs missions de suivi. Une surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains est nécessaire pour assurer la protection de tous les habitants du Sahara occidental.

101. La MINURSO demeure pour moi-même, le Conseil de sécurité, les États Membres et le Secrétariat, la principale et souvent la seule source impartiale d'informations et de conseils relatifs à l'évolution de la situation sur le territoire et autres faits concernant le territoire. Elle continue de tenir ce rôle malgré les difficultés de plus en plus graves auxquelles elle se heurte dans un environnement opérationnel et politique qui a radicalement changé et bien qu'elle dispose de capacités intégrées de planification stratégique insuffisantes pour faire face à la situation actuelle sur le terrain. Elle témoigne de la volonté de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit du Sahara occidental, conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#) et [2548 \(2020\)](#). Je recommande donc que le Conseil proroge le mandat de la MINURSO pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2023.

102. Je félicite mon nouvel envoyé personnel pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, de l'action qu'il mène depuis sa prise de fonctions. Je remercie également mon représentant spécial pour le Sahara occidental et chef de la MINURSO, Alexander Ivanko, ainsi que l'ancien commandant de la force, le général de division Zia Ur Rehman, et la commandante de la force par intérim, la contre-amirale Faustina Boakyewaa Anokye, pour leur dévouement à la tête de la MINURSO. Je tiens également à honorer la mémoire de l'ancienne commandante adjointe de la force, la générale de brigade Constance Emefa Edjeani-Afenu, décédée subitement le 24 janvier 2022, peu de temps après avoir quitté la Mission le 19 décembre 2021, et à saluer son remarquable rôle de direction et son dévouement au service des Nations Unies. Enfin, je remercie les hommes et les femmes de la MINURSO de continuer d'avoir à cœur, dans des conditions difficiles et éprouvantes, d'exécuter le mandat de la Mission.

Annexe

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Contributions au 30 septembre 2022

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires^a</i>	<i>Contingents^a</i>	<i>Police civile^b</i>	<i>Total</i>
Argentine	3	—	—	3
Allemagne	3	—	—	3
Autriche	5	—	—	5
Bangladesh	7	20	—	27
Bhoutan	2	—	—	2
Brésil	11	—	—	11
Chine	11	—	—	11
Colombie	2	—	—	2
Croatie	6	—	—	6
Égypte	27	—	—	27
El Salvador	1	—	—	1
Équateur	2	—	—	2
Fédération de Russie	13	—	—	13
France	2	—	—	2
Ghana	9	7	—	16
Guinée	6	—	—	6
Honduras	10	—	—	10
Hongrie	6	—	—	6
Inde	3	—	—	3
Indonésie	3	—	—	3
Italie	2	—	—	2
Kazakhstan	8	—	—	8
Malaisie	9	—	—	9
Malawi	4	—	—	4
Mexique	7	—	—	7
Mongolie	4	—	—	4
Népal	5	—	—	5
Nigéria	8	—	—	8
Pakistan	15	—	—	15
Pologne	1	—	—	1
République de Corée	3	—	—	3
Sri Lanka	2	—	—	2
Suède	2	—	—	2
Switzerland	2	—	—	2
Tchad	4	—	—	4
Togo	3	—	—	3
Total	211	27	—	238^c

^a L'effectif autorisé est de 218, y compris le commandant de la force.

^b L'effectif autorisé est de 12.

^c Effectif présent sur le terrain (contingents, police civile et commandant de la force).

Carte



Map No. 3691 Rev. 94 UNITED NATIONS
February 2022 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section